

Sommaire

- Edito page 1
- La CFDT-MAE se renforce... page 2
- Les espaces de travail page 3
- L'écho des sections page 4

Edito

Bonne année 2024 !

AFIN QUE CETTE FORMULE TRADITIONNELLE, dite et écrite durant tout le mois de janvier, ne soit pas qu'un vœu pieux, la CFDT MAE s'attelle jour après jour à répondre à vos préoccupations et questionnements. Afin d'être encore plus en pointe sur les sujets qui vous interpellent, être encore plus présent à vos côtés pour répondre à vos interrogations, vous soutenir et porter haut et fort vos revendications auprès de l'administration, la CFDT renforce depuis la rentrée ses équipes, à Nantes comme à Paris.

De nombreux sujets à impact fort sur les agents, tant en centrale qu'en poste, vont ainsi largement nous occuper dans les mois à venir : l'organisation des JO, la question des espaces de travail suite à la circulaire Borne dans les implantations nantaises et parisiennes sur laquelle nous allons revenir régulièrement durant les prochains mois mais aussi la poursuite de la réforme de la fonction publique, l'égalité professionnelle, ou encore la protection sociale de nos collègues recrutés locaux...



Rédaction et conception :

Carole Barbier, Florence Chambon, Paul Marinière, Nadine Monchau

CFDT-MAE :

- ♦ 57, bd des Invalides, 75700 Paris ☎ 01 53 69 35 12
- ♦ 11, rue de la Maison Blanche, 44036 Nantes cedex 01 ☎ 02 51 77 26 19

Mail : cfdt.mae@diplomatie.gouv.fr

Site : www.cfdt-mae.fr

Twitter : @CFDT-MAE

Issn 2259-6453



Le dossier du mois

La CFDT-MAE se renforce...



Sophie Mahé



Emmanuelle Bichot

Depuis la rentrée de septembre, la CFDT-MAE recrute à Nantes et à Paris. A **Nantes**, un **pôle administratif** a été mis en place afin de vous orienter et assurer un suivi fin de vos demandes. Composé de trois agentes, *Sophie Mahé*, *Sabine Auger* et *Betty Martrenchat* ce pôle vient en soutien de tous les permanents, notamment pour la préparation des réunions de dialogue social formel (CSAM, CSAC, FS).

A **Paris**, c'est le **pôle gestionnaire** qui est renforcé avec la venue de deux collègues *Emmanuelle Bichot* et *Daniella Jovanovic*, pour le suivi des adhérents en soutien au trésorier du syndicat.

Notre **pôle géographique** est par ailleurs désormais au complet avec l'arrivée de *Bibian Raju*, qui reprend la zone Amériques. A noter que Bibian sera intégré au sein du **nouveau pôle** (en création) dédié à la **réglementation RH** avec *Tracy Ganter* qui nous rejoint au 1^{er} mars.



Sabine Auger



Daniella Jovanovic



...pour mieux vous accompagner

Permanence syndicale et crédit d'heures

Dans les administrations publiques de l'État, les **organisations syndicales bénéficient d'un crédit d'heures** leur permettant d'effectuer leur travail syndical : participation aux réunions de dialogue social organisées par l'administration, préparation de ces réunions mais également et surtout soutien aux agents.

À la suite des élections dans la fonction publique de décembre 2022, le crédit d'heures a été recalculé pour l'ensemble des organisations syndicales sur la base de leur représentativité.

L'unité de mesure du crédit de temps syndical est **l'équivalent temps plein (ETP)**.

C'est une fois que ce calcul a été fait, que chaque « *organisation syndicale titulaire d'un quota de crédit de temps syndical désigne, dans la limite du nombre d'ETP de crédit de temps syndical qui lui est alloué, les agents qu'elle entend voir bénéficier des facilités* (point 3 de la circulaire du 3 juillet 2014).

Ce sont les organisations syndicales qui définissent la répartition de ces **décharges d'activité de service (DAS)** qui lui sont allouées. Ces DAS peuvent être soit totales, soit partielles, ce qui signifie que le permanent peut être affecté à temps plein ou à temps partiel au syndicat.

Dès lors, si vous souhaitez nous rejoindre pour une journée ou une demi-journée par semaine, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : cfdt.mae@diplomatie.gouv.fr ou à prendre rendez-vous avec l'un de nos permanents à Nantes ou à Paris. Nous serons ravis de pouvoir échanger avec vous !

Les espaces de travail

La Circulaire Borne sur la « nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'Etat » ([voir LDS d'octobre 2023](#)) va bientôt être mise en place dans notre administration, c'est ce que nous ont annoncés la DIL et la DRH. Mais comment ? Car il y a une saturation des locaux et une augmentation du nombre d'agents... Les travaux toujours en cours au Quai d'Orsay ne permettent pas, avant quelques années (fin 2028 ?), de compter sur ce site.

4 critères vont déterminer la politique du département :

- la norme de 16 m² SUB à Paris (d'après la DIL on y est déjà),
- L'association des organisations syndicales à chaque étape des projets (revendication CFDT),
- « nouveaux espaces » ne signifiant pas ni flex office, ni open space... mais plutôt des espaces innovants devraient être mis en place sur la base du volontariat (dans un premier temps) des directeurs et des agents ...
- Plus de collectifs avec création de salles de réunion plus ou moins grandes, salles de convivialité mais aussi prise en compte de besoins nouveaux (douches, parking vélo, bornes de recharges...) : on peut s'interroger sur ce dernier point surtout après avoir entendu l'administration nous dire que les espaces parisiens étaient saturés ! A moins que des services soient délocalisés à La Courneuve (pas un mot à ce sujet) ... ou ailleurs !



Qu'est-ce qu'un « **résident** » ? Les résidents sont des utilisateurs réguliers et pérennes devant être hébergés dans le bâtiment. Ils sont calculés en ETP (emploi temps plein), ce qui signifie que les personnes à temps partiel ne vont pas compter pour 1 mais pour leur quotité de temps (ex : 0,80 ETP). Il sera également tenu compte du temps réel de présence des personnels au regard de la nature de leurs missions. C'est ainsi que les activités essentiellement « nomades » telles que celles d'inspection et de contrôle vont conduire à l'application d'une décote à ces effectifs.

Au final, la circulaire énonce qu'une fois déduites les absences structurelles (congrés, formation, maladie...), à partir de 2 jours de télétravail par semaine, le taux d'occupation d'un poste de travail est de moins de 50 %, sans même prendre en compte le temps passé en réunion !

Parmi les effectifs résidents, sont intégrés des personnels externes comme des prestataires, des stagiaires ou des vacataires.

Cependant, **l'administration nous a affirmé que chaque agent de ce ministère aurait un poste de travail ...**

Les positions de travail remplacent les postes de travail

La circulaire Borne acte l'abandon de la notion de « **poste de travail** » au profit de celle de « **position de travail** » et affirme que la notion de « poste de travail », héritée de « l'ancien monde », n'est plus adaptée aux nouvelles organisations du travail. **La position de travail** nécessaire à chaque agent se définit comme « **un emplacement où un agent dispose d'une connectivité (filaire ou non), d'un éclairage ou d'une assise lui offrant des conditions de confort, d'ergonomie et de sécurité permettant d'y travailler au moins une demi-journée en continu.** »

La SUB : la surface utile brute = toutes les surfaces de bureaux possibles + espaces de locaux support

Ce qui **est inclus** dans la SUB : les circulations horizontales (les couloirs), les sanitaires et locaux à usage social (salle de restauration...), les locaux où sont regroupés les photocopieuses, les reprographes, les archives. Ce qui **est exclu** de la SUB : les éléments structuraux (poteaux, refends, etc.) et les circulations verticales (ascenseur et escalier)

Désormais la surface par agent passe à 16m² SUB au lieu de 20 m² avec un plafond de 18 m²

L'écho des sections



Nantes

LA SECTION NANTAISE de la CFDT-MAE a fait sa rentrée annuelle le mardi 9 janvier 2024 à l'occasion de la première réunion mensuelle de l'année.

Nous avons profité de cette occasion pour féliciter collectivement les nombreux adhérents qui ont bénéficié avant les fêtes de fin d'année d'une promotion au choix.

Réunis autour d'un café, nous avons échangé sur les sujets d'actualité : le décret tertiaire (sobriété énergétique) et les travaux de rénovation à venir des bâtiments nantais et leur impact direct sur la vie des agents (possibilité d'une délocalisation sur l'île de Nantes).

Pour la CFDT la transition écologique ne doit pas signifier dégradation des conditions de travail ; notre opposition ferme au flex-office et la fin annoncée par la doctrine de la direction immobilière de l'Etat du bureau individuel « attitré » dans les services pour les agents qui ont plus d'une journée hebdomadaire de télétravail; notre victoire en faveur des agents du

CTIV qui obtiennent le versement d'une NBI avec effet rétroactif, à compter du 1^{er} septembre 2023 - le combat continue pour obtenir la revalorisation de la rémunération des agents du département exploitation au SCEC, du bureau de l'accueil et du courrier du SCEC et du pôle de formation de l'IFAAC - notre victoire en faveur de l'amélioration des conditions de travail des agents du SCEC avec l'annonce en décembre dernier par la sous-directrice d'un changement de périodicité pour les quotas de lots qui passeront d'hebdomadaires à mensuels; nos interventions dans les instances officielles de dialogue social pour faire reconnaître l'expertise et la technicité des agents nantais (SCEC, IFAAC, DNUM, CSRH, DAF, DGAN) qui doit s'accompagner d'une hausse des primes; les incertitudes sur l'organisation des services nantais dans le cadre des JO 2024 et l'impact concret sur les congés d'été; l'arrivée prochaine de 5 nouvelles permanentes syndicales à Nantes.

Paris

LA SECTION PARIS a fait sa rentrée 2024 autour d'un déjeuner de travail. Au programme les principales revendications des adhérents parisiens qui sont essentiellement :

→ **la question des JO** et l'organisation du travail durant cette période surtout concernant l'accès au site du Quai d'Orsay situé en zone rouge. Pour le moment les collègues sont toujours dans l'attente d'informations sur la manière dont les agents qui ne peuvent pas télétravailler vont pouvoir se rendre sur site. En effet, les transports en commun dans cette zone seront fermés et si la marche à pied est le seul moyen de se rendre à son lieu de travail, cela est un réel problème.

La section Paris va donc organiser une HMI sur la question début février 2024 : nous reviendrons vers vous dès que la date sera arrêtée.

→ **l'organisation des espaces de travail** est le deuxième point de préoccupation des agents et l'administration a réuni les organisations syndicales à ce sujet (1^{ère} réunion qui devrait être suivie d'autres ...) car des craintes se font jour et il est important pour la CFDT-MAE d'écouter les agents et de bien comprendre leurs inquiétudes.

Pour cela une 2^{ème} HMI sera organisée courant mars (nous reviendrons vers vous dès le calendrier sera arrêté.

Un autre sujet de préoccupation est la restauration collective tant au Quai d'Orsay (avec les problèmes des frigos connectés qui fonctionnent de manière aléatoire) qu'à Convention avec des retours des agents sur des intoxications alimentaires.

